L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 9 FEVRIER.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE

DEUXIEME PARTIE.

VII—(Suite.)

Bernard Thévenot prit des mains de Malardier une des épées et, la tenant par la lame, il en tendit la poignée au commandant Rivière.

—Quoi donc? fit Claude, égaré... Qu'est cela? Que voulez-vous de moi?

—En garde! dit nettement le colonel.

—Cela est donc vrai? s'écria Rivière. Vous voulez vous battre?

—Je veux vous tuer, répondit *Varus*.

—Ah! par pitié, maintenant, dit Rivière, écoutez et délivrez-moi de cet épouvantable cauchemar! Dieu sait que la mort m'importe peu! Qu'elle vienne à son heure, je suis prêt. Mais risquer ma vie contre vous, colonel, que j'honore, que j'estime, que j'aime, contre vous, mon compagnon d'espoir, mon frère par la pensée, est-ce possible?... Et me battre parce qu'on m'insulte, parce qu'on me soupçonne, et de quoi? d'un vol! D'un vol! Allons, revenez à la raison colonel. Est-ce que je suis l'accusé que vous cherchez?

—Vous êtes le condamné que je dois punir!

Claude Rivière jeta loin de lui l'épée qu'il avait prise des mains de Thévenot.

—Eh! bien, dit-il, frappez donc! Mon cœur sera aussi calme que ma conscience est tranquille!

—Parbleu, fit Varus, on vous sait brave. Mais on sait aussi que pour plaire à votre femme, il vous fallait la fortune, et que pour la retrouver, il vous fallait la liberté! Voilà pourquoi vous avez falsifié les traites et demandé grâce à Bonaparte!

Le commandant poussa à la fois un cri de rage et un soupir de douleur profonde.

—Ah! colonel, fit-il, c'est trop! c'est trop! Tuez-moi, vous dis-je, mais ne m'insultez pas! Est-ce que je sais quelle épouvantable infamie cache la falsification de ces traites? Est-ce que je sais quel est le coupable? Mais ce n'est pas moi, et j'éprouve déjà comme une torture à être forcé de vous répéter que je ne suis pas plus l'homme qui a volé nos frères, que je ne suis un lâche qui a demandé grâce!

—Rendez-nous nos espoirs trahis, dit Bernard Thévenot avec colère. Caissier de l'association, je vous répète que vous répondiez des traites qui vous étaient confiées. C'est entre vos mains qu'elles ont changé de valeur. C'est vous que nous devons punir!

—Quelle souffrance! Oh! mais, fit Claude, suppliant, laissez-moi du moins chercher avec vous le coupable!... Donnez-moi un jour, un jour, un seul jour!... Que je découvre, que je devine!

—Un jour, répondit la voix ironique de *Varus*, ce serait trop!

Claude devina une insulte nouvelle dans ces derniers mots.

—En un jour, dit le colonel, on a le temps de jeter au peloton d'exécution bien des existences! On a le temps de désigner à Bonaparte ceux qu'il doit atteindre!

Le cri déchirant que poussa Rivière, cette fois, n'avait plus rien d'humain. Il eût attesté, par sa souffrance atroce, l'innocence de cet homme si les Philadelphes, implacables, n'eussent été décidés à s'en tenir à la sentence rendue. Le salut de tous l'exigeait.

Laurent Malardier avait ramassé, au pied de la muraille, l'épée rejetée par Rivière.

Il la tendit à son tour au commandant:

—En garde! répéta Varus.

—Je vous ai dit, de m'étendre à vos pieds si bon vous semblait, répondit Rivière.

—Nous ne sommes ni des assassins, ni des bourreaux, dit Thévenot. Condamné par nous, c'est par nous, que vous serez frappé, mais frappé l'épée à la main. Si ce n'est pas moi qui vous tue, *Philopœmen* et *Caton* sont là!

—Je ne me battrai pas, dit Claude Rivière.

Le colonel Thévenot s'avança vers le commandant et levant lentement la main droite:

—Voulez-vous donc, dit-il froidement, que je vous traite comme le dernier des lâches?

Claude recula.

Quoi! La main de cet homme pouvait s'appesantir sur sa joue! Rivière, le soldat qui devoir allait se sentir, se voir souffleté devant des compagnons d'armes! Il éprouva soudain un sentiment de frénétique appétit de mourir. Il lui semblait que le seul moyen de sortir de ce mauvais rêve, de ce cauchemar maudit, c'était de se jeter comme un fou sur la pointe d'une épée. Et, en vérité, la vie valait-elle donc la peine d'être défendue?

—Donnez, dit-il à Malardier.

Il prit l'épée et, machinalement, se mit en garde.

Le brouillard s'était sans doute dissipé. Maintenant, dans la découpure formée par les hautes murailles du passage, au-dessus des maisons, le ciel pâle apparaissait, éclairci.

Rivière distinguait en face de lui les éclairs que jetaient, sous leurs rudes arcades sourcilières, les yeux noirs du maigre et sévère colonel Thévenot.

En tendant le fer, il rencontra l'épée du colonel, qui se tenait en garde selon les principes, les pieds comme plantés en terre, décidé à ne pas rompre.

Laurent Malardier et Pierre Hermann, silencieux regardaient. Leur attitude n'était pas celle des témoins d'un duel; elles eût pris plutôt pour les comparses d'une exécution.

Energique, le bras replié, le poignet de fer, Bernard Thévenot observait un moment en face de Rivière, attendant que le commandant portât un coup ou fît une feinte.

Rivière demeurait immobile, la garde régulière, la poitrine couverte.

Thévenot risqua alors quelques feintes que le commandant y répondit.

—Ne voulez-vous donc pas vous défendre? dit Varus d'un ton de colère.

—Votre conscience vous dicte votre devoir, répondit Claude. La mienne fait de même!

—Ah! prenez garde, reprit le colonel. Défendez-vous!... Mais défendez-vous donc!...

Il allongea à demi le bras vers la poitrine de Rivière et, par un mouvement instinctif, le commandant opposa son fer à celui du colonel.

—Enfin!... à la bonne heure!... dit Varus.

Il semblait que Bernard Thévenot n'eût attendu que ce mouvement de Claude pour donner à cet étrange duel l'allure terrible que souhaitait le colonel. Rivière ne se défendit point, il répugnait à Varus de combattre. Le soldat voulait bien punir, il ne voulait pas égorger.

Aux premières parades, presque involontaires de Rivière, Bernard Thévenot avait aussitôt serré ses mouvements et, tenant son épée engagée en tierce, il restait là, admirable sous les armes, son grand corps maigre ramassé, et ses yeux cherchant dans l'ombre les prunelles de son adversaire.

Puis, tout à coup, dégageant rapidement son fer, il poussa droit avec une vivacité foudroyante, et, son bras s'allongeant, en même temps que son corps tout entier se tendait d'un mouvement prompt, il enfonça son épée dans la poitrine de Claude Rivière.

Le commandant chancela et, portant sa main gauche à son côté, demeura un moment debout, s'appuyant du bras droit sur son épée qui pliait.

Bernard Thévenot avait jeté loin de lui son fer rouge de sang et il reprenait des mains de Pierre Hermann son chapeau aux larges bords.

Pas un mot, d'ailleurs, entre ces hommes. Un silence lugubre. On sentait que la mort planait.

Claude Rivière revit, comme dans un éclair, toute sa vie, son existence entière, les visages disparus ou attristés qu'il avait aimés: sa mère, le vieux drapier, Solignac et cette Thérèse qu'il ne reverrait plus!

Thérèse! C'était pour elle qu'on l'accusait d'avoir commis un crime, commis un faux! Pour elle! Et soudain, avec cette perception aiguë et presque surhumaine qu'ont les mourants, il poussa un cri étouffé: un nom monta, avec rage, jusqu'à ses lèvres, un nom là, le nom de celui qui lui avait volé son bonheur et de celui pour lequel il tombait. Oui, Claude Rivière en était certain: le faussaire, l'infâme, le traître, c'était Agostino, Agostino avait dû dérober les papiers chez Rivière comme il avait séduit Thérèse. Ah! le misérable!

Alors Claude voulut faire un pas vers Thévenot et les Philadelphes. Il tendit la main gauche, il fit, dans l'ombre, signe qu'il voulait parler. Il essaya de jeter un nom, d'accuser, de dénoncer en mourant: "Ciampi! C'est le marquis Ciampi d'Olona!" Mais aucun son ne s'échappait de ses lèvres, rien que des sons inarticulés, affreux, tombant d'une bouche où montait déjà une écume rouge.

—Qui donc le châtiera? songea Claude Rivière impuissant.

Et tournoyant sur lui-même, il tomba lourdement sur le pavé, sa dernière pensée s'envolant vers ces trois êtres qui incarnaient pour lui la famille, l'amitié et l'amour: Jean Rivière, Solignac et Thérèse.

Bernard Thévenot s'approcha lentement du commandant étendu.

—Mort! dit en ôtant son manteau Laurent Malardier, qui avait suivi le colonel.

—Justice est faite, ajouta Pierre Hermann.

Mais, comme si ces derniers mots eussent encore arrêté dans les veines de Claude la vie prête à s'envoler, le commandant fit un effort violent, se souleva à demi, dans son sang, sur le coude gauche, et regardant les Philadelphes à demi penchés vers lui:

—Innocent.... balbutia-t-il.... vous pardonne.... Ciampi!.... Ciampi!

Et, avec un grand cri inattendu que le mourant alla chercher au fond de son cœur à demi-glacé:

—Patrie!... dit-il encore, France.... République!

Et cette fois, il retomba.

Le commandant Claude Rivière avait cessé de vivre.

VIII

Les lendemains de la passion.

Bernard Thévenot et ses compagnons s'étaient éloignés, comme des justiciers qui viennent d'accomplir leur œuvre. Le dernier cri du mourant retentissait cependant encore à leurs oreilles avec un accent lugubre comme s'il eût soudain fait naître des remords, et *Varus* se sentait le cœur pris comme dans un étau. Après avoir remonté un moment la rue Montorgueil vers le boulevard, les trois officiers se séparèrent. Ils avaient simplement échangé une poignée de main; mais pas un mot n'était tombé de leurs lèvres. Le silence traduisait seul leur émotion profonde. Le colonel Thévenot prit, la tête baissée, le chemin de son logis de la rue Paradis-Poissonnière; les autres s'enfoncèrent dans les rues de ce grand Paris endormi, et leurs pas, qui sonnaient sur le pavé sec, se perdirent dans l'éloignement.

Le cadavre de Claude Rivière était demeuré couché dans le passage de la Reine-de-Hongrie. Pierre Hermann avait jeté sur lui le manteau qu'il portait, à demi plié, sur son bras.

Les habitants du passage, presque tous endormis, n'avaient rien entendu de cette lutte, ou ceux qu'avait réveillé le bruit des froissements du fer s'étaient hâtés de refermer leur fenêtre après avoir jeté d'en haut, sur les demi-ténèbres où s'agitaient les adversaires, un regard furtif. Mais, à peine Varus et ses amis eurent-ils disparu qu'une petite lucarne s'ouvrit, au-dessus d'une misérable boutique où se lisaient ces mots: *Camboürnas, charbonnier*, et un homme à demi vêtu descendit bientôt dans le passage, tenant à la main une de ces longues mèches enroulées et enduites de suif qu'on appelle des *rats de cave*.

L'homme se dirigea, avec un air un peu hésitant, presque tremblant, vers l'endroit où, dans le sang, gisait le corps du commandant Rivière. Il éclaira, de sa lumière que secouait le vent de la nuit, le visage du soldat et il ne put s'empêcher de pousser une exclamation de surprise et presque d'admiration. Ce pauvre diable de charbonnier, peu enclin au sentiment, fut cependant frappé de l'expression de ce pâle visage. Un sourire de foi, d'espérance, mieux que cela, de certitude, soulevait encore les lèvres de Rivière, rendu, pour ainsi dire, magnifique par la mort.

—Il est mort, dit Camboürnas, et mort en criant quelque chose qui l'aurait envoyé droit à la plaine de Grenelle! Comment! c'est lui, le commandant Rivière!

Le commandant était, depuis son arrestation, fort connu dans Paris et plus encore dans le quartier Montmartre. Le charbonnier avait passé bien souvent sous les fenêtres closes de Rivière. La première pensée de Camboürnas fut: Il faut transporter cet homme là chez lui!

Il appela des voisins, il frappa aux contrevents des boutiques. On ne répondait pas.

(*A continuer.*)

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit ait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutés, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $1.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquels la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concret* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ou de l'enregistrement des sommes versées...

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, CAMELIA. Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Wm. Hannover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old-Landing" sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA.

23 avril75—1an. Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,

18sept— Au No 28 de la rue des Magasins.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur TENSAS, remplaçant le Trenton, W. BURTON, capitaine, R. QUATREVAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à bayou Bœuf et bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING, No 25 de la rue Decatur.

23sept—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA. H. H. Broad, capitaine, T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

3 août—

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur FLETA, O. C. Picket, capitaine, A. Meynier commis.

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte.

Le frêt du Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.

26 nov

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur ST-MARY, d'un faible tirant d'eau. Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandria, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur BART ABLE, R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 35 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur IBERIA. Capitaine Alcée Dumel, Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Un commis stationnera à la tête de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son frêt.

12 mai—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 A. M.

Le nouveau bateau à vapeur B. L. HODGE, Capitaine JAS. P. McELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue du Canal.

28juil—3m

Pour la Côte et le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur ST. JOHN, F. BERGERON, Capitaine, J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.

29oct—

CHANGEMENT DE JOURS.
Paquebot régulier du Bayou Lafourche.

Le nouveau bateau ROBT. YOUNG, U. D. Terrebonne, Capitaine, J. Daniel et F. Dalferes, commis.

Partira de la Nile-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M.

Retour.—Part de Thibodeaux tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 6 heures A. M.

Le JEUDI le bateau ira jusqu'à Lockport.

13nov—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur HENRY TETE, Capitaine Jos. Aucoin, M. H. Landry Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et P. CHARLET, 9 rue Conti.

18juillet—1an

BANQUE NATIONALE DE LA NLL ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	233,763 82
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E.-U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,500 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	8,547 88
Dû par d'autres banques nationales	6,896 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	531 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,148 15
Primes payées sur bons des E. U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	290 40
Echanges pour le Clearing-House	30,065 91
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	945 06
Espèces	844 18
Billets Legal Tender	0,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9,00 00
Total	$714,922 01

PASSIF

Capital payé	$500,000 0
Surplus	1,000
Autres profits non partagés	2,803 44
Billets de la Banque nationale en circulation	173,280
Dépôts individuels	253,227 97
Certificats de dépôts payables sur demande	3,8 0 40
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	956 27
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,793 83
Total	$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact,

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre 1874. GEO. W. CHRISTY.

Bilan Semi-Annuel
—DE LA—
Banque Nationale d'Etat de la NOUVELLE-ORLEANS.
28 Décembre 1875.

ACTIF.

Prêts et Escomptes		$1,276,655 40
Bons des E-U. à 10 0/0 de prime		55,000 00
Autres valeurs et Bons		86,471 19
Dû par des Banques et banquiers		353,240 29
Maison de Banque et autres immeubles		91,527 84
Cinq pour cent au fonds de rachat		2,250 00
Echanges pour le Clearing House	$305,112 77	
Or monnayé	32,714 36	
Legal Tenders et billets des Banques Nationales	600,828 82	938,655 95
		$2,753,800 67

PASSIF.

Actions	$ 850,000 00
Circulation	45,000 00
Dépôts	1,595,297 18
Dû aux Banques et banquiers	165,651 13
Anciens dividendes non-payés	8,386 79
Profits et pertes sujets au dividende de 4 pour cent	44,265 57
Surplus Fund	45,000 00
	$2,753,800 67

SAM'L H. KENNEDY, Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier,
L. A. WILTZ, Ass't. Caissier.

29déc—6t

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 19 février.
FRANCE, Trudelle, samedi, 4 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 18 mars

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $28 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BEBIAN Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court, Lettre H. N. O.

nov—1an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nile-Orls.
Frankfurt	25 déc.	4 Fév.
Hannover	1 fév.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont 36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres .... $35 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 42 de la rue de l'Union.

3 août—1an

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Jeudi, 10 Fév. à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage .... $50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 61.

mai—1an

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DECEMBRE. Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche: il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE, Agent-général.

4déc—

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis. ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Express	7:30 A. M.	Malle	10:00 A. M.
Malle	5:00 P. M.	Express	9:30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES, Agent-général.

D. B. ROBINSON, Surintendant.

21 Nov—

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST, Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via ST-LOUIS, CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows.

Depart.		Arrive.	
Express	7:30 A. M.	Mail	10:00 A. M.
Mail	5:00 P. M.	Express	9:30 P. M.

Pullman's Palace Car daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, an l only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES, Gen'l Agt.

D. B. ROBINSON, Supt.

21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt" rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8	"	9	"
10	"	11 ½	"
Midi		1 ½	"
2	P. M.	3 ½	P. M.
4	"	5 ½	"
6	"		

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.

5 mai—

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.) A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:20 A. M.	Express	12:30 A. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	10.01A. M.

Le train d'accomodement part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 21 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général.

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:20A. M.	Express	12.20 P. M.
Mail	5:33P. M.	Mail	10.01A. M.

The accomodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 21 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points avec offre faite, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 4 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adres. au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.

27mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Bureau du New Orleans City Railroad Company—124 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1876.—La consolidation du New Orleans City Railroad Company et du New Orleans, Metairie and Lake Railroad Company ayant été approuvée et ratifiée ainsi que le veut la loi, les actionnaires de cette compagnie sont invités à venir, d'ici au QUINZE DU COURANT, souscrire aux mille actions qui doivent être émises d'après les écritures de consolidation, à l'effet de prolonger la ligne de la rue du Canal jusqu'au Lac. Chaque porteur de treize des actions actuelles de cette compagnie aura droit à une nouvelle action dont il devra être payé vingt pour cent au moment de la souscription; le reste en trois versements de vingt-cinq pour cent, payable tous les mois.

C. C. LEWIS, Secrétaire.

4jan—1m

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie	$455,328 93	
Primes de mer	62,839 56	
Primes de rivières	75,231 32	
		$593,399 81
En moins—		
Risques non expirés le 31 décembre 1875	137,568 14	
Primes remboursées	34,972 22	
		$172,540 36
Montant net des primes		$420,859 45
A ajouter—		
Intérêts, sauvetages, etc		30,631 13
		$451,490 58
A déduire—		
Réassurances	$26,345 83	
Pertes par les incendies	$110,972 73	
Pertes sur mer	16,842 69	
Pertes sur les rivières	30,373 21—158,188 63	
Réfaction (rebate)	42,483 47	
Commissions aux agents	27,148 59	
Dépenses générales des agences	$7,739 12	
Dépenses générales du bureau local	27,900 00	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	12,077 24— 47,716	
Taxes d'Etat et taxes de ville	29,294	
		331,177 80
Profits nets		$120,312 78
A déduire: —		
Dividende payé en sont	$25,000	
Dividende déclaré	25,000—	$50,000
Réserves pour réclamations non réglées	15,000—	65,000 00
		$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières	$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires	238,501 91
Actions et bons	93,574 50
Effets à recevoir	22,387 68
Primes en voie de recouvrement	72,487 09
Primes d'agences en voie de transmission	10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances	4,137 61
Comptes en suspens	3,214 22
Divers débiteurs	7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20	58,822 61
En caisse	26,250 24
	$652,827 95

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés	$137,568 14
Dividende déclaré	25,000 00
Dividende non collecté	10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées	15,000 00
	$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nile-Orléans.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix.
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 12 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain,

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh,	A. M. Bickham,
Placide Forstall,	A. Schreiber,
H. Gally,	J. Tuyès,
Chas. Lafitte,	W. A. Bell,
W. Van Benthuysen,	D. Fatjo,
Pierre Poutz,	D. D. Rogers,

19jan—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu	$350,836 87	
Primes sur les risques de mer	65,189 62	
Primes sur les risques de rivières	31,724 11	
Total		$450.7
En moins		
Primes sur risques non expirés	$120,661 47	
Primes remboursées	1,951 60	$122,613 07
Primes nettes acquises		$328,13 7 73
A ajouter:		
Intérêts	$9,185 35	
Profits et pertes	5,360 40	
Primes sur l'or	254 92	14,800 67
		$342,938 40
Pertes payées		
Sur les risques de feu	$90,741 55	
Sur les risques de mer	15,954 27	
Sur les risques de rivière	6,802 83	
Pertes en litige	5,812 00	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	23,481 46	142,792 11
Réassurances	16,310 42	
Réfaction (rebate)	31,818 98	
Commissions d'agences	27,329 65	
Dépenses d'agences	7,780 84	
Taxes et Licences	10,568 50	
Dépenses de bureau	27,062 67	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	6,547 16	
Frais de Cours et d'avocats	47 52	270,267 84
Bénéfice net		72,67 7

ACTIF.

En caisse	
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$51,890 97
" Louisiana Natl. Bk.	20,324 61
Dépôt spécial au Germania National Bank	6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à	27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à	48,333 78
Effets à recevoir pour primes	7,560 93
Prêts sur hypothèques	140,573 22
Prêts sur nantissements	24,524 94
Effets à recevoir	13,931 80
Bons	32,413 88
Actions	23,556 78
Primes en voie de recouvrement	41,683 42
Propriétés foncières	74,174 77
Dû par divers	31,814 99
Bons des Etats-Unis	11,560 75 $555,524 58

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)	$295,650 00
Effets à payer	886 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés	544 50
Primes sur risques non terminés	120,661 47
Pertes non réglées	29,283 46
Dû à divers	7,008 84
Fonds de réserve	11,029 07 482,854 01
Surplus	$72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire, MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LeGARDEUR, Jr., Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au Fonds de réserve (15 0/0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

G. LANAUX, Secrétaire. MEL. MUSSON, Président.

DIRECTEURS.

A. J. GOMILA,	PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL,	L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS,	E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN,	IS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT,	JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM,	M. MUSSON,

15janv—1m

ASSURANCES.

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875		$177,707 87
Sur les risques d'incendie	$127,543 00	
Sur les risques maritimes	17,746 78	
Sur les risques de rivière	32,418 09	177,707 87
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie	23,972 46	
Sur les risques maritimes	4,625 61	
Sur les risques de rivière	17,640 05	46,238 12
Moins réfaction (Rebate)	20,876 06	
Taxes et licences de ville et d'Etat pour 1874 et 1875	15,315 50	
Réassurances	16,674 22	
Primes remboursées	1,058 91	
Loyer	3,907 61	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	13,608 85	71,439 15 117,077 27
Profits		$60,030 60
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875	$25,969 40	
Réserve pour pertes en suspens	1,851 12	
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour	20,000 00	
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie	12,210 08	
		$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		$49,323 77
Prêts sur nantissement		28,337 16
Effets pour primes à courte échéance		7,295 31
Actions de banque et autres actions		31,840 25
Biens fonciers		34,324 37
Prime en voie de perception		23,663 90
En banque	$84,738 88	
Balance dans la banque d'Amérique	542 96	85,280 84
Total de l'actif		$260,020 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS, Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

11janv—

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nile-Orléans,

104 rue du Canal 104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu	$589,671	
Sur risques de mer	52,556 10	
Sur risques de rivières	55,983 08	
Total des primes		$675,180 22
En moins, primes non expirées		121,488 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$554,692 22
Pertes payées—		
sur risques d'incendie	$257,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	22,344 65	
	$327,476 90	
Taxes	25,509 38	
Réassurances et primes remboursées	28,549 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,890 87	
		$454,269 67
Profit		$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$232,814 42
Bons de la ville	216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 89
Billets garantis par hypothèque et gages	227,279
Effets à recevoir	88,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	850
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2009 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	6000 00
En caisse	126,587 29
	$1,222,809 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandes,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 82	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$69,247 46	
Sur risques de mer	15,447 32	
Sur risques de rivières	55,553 91	$140,248 69
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 33	214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital		$62,133 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$42,874 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,943 33	$98,817
Prêts sur actions, sur demande	137,429 58	
Argent en banque	62,089 96	200,529 54
Propriétés foncières		113,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		153,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.		37,814 1
Total de l'actif		$610,201 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham,	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forchheimer,
Joseph B Wolfe,	N. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden,	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Halle,
George W. Sentell,	A. Levi.

24mai—

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Custom-house building, a ... to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Villa, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate, terms. Passports procured from Washington. Residence No ... Esplanade Street.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37 ... Rue Carondelet ... 37

Nile-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$360,073 83	
Sur risques de rivières	231,229 76	
Sur risques de mer	44,116 41	$635,419 9
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	9,925 50	99,667
Montant net des primes		$535,7

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$134,267 30	
Sur risques de rivières	128,482 58	
Sur risques de mer	8,320 65	$269,170 5
Réassurances	14,369 67	
Réfaction (rebate)	15,492 81	
Taxes d'Etat et de Ville	22,618 46	
Dépenses brutes, bureau local et agences	52,899 81	
Profits et pertes	16,031 40	$390,582
Balance		$145,189
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		105,054
		$250,234
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000
Bénéfices net		140,234 68
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		23,094 50
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 394,453 15
Comptes en voie de recouvrement	50,328 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	522,923 04
Effets à recevoir à courtes échéances	28,011 45
Actions de banques et autres actions	218,103 56
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 56
Bons de la ville et autres bons	110,831 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	60,135 00

PASSIF:

Capital	$1,100,000 00	
Réserves pour risques non expirés	89,742 2	
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875	177,855 22	
Ca suel (surplus	118,818 65—	1,486,215

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 88) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secr. MOSES GREENWOOD, Vice-Président.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	Wm C. Raymond,
Samuel E. Moore,	T. Lytt. Lyon,
J. I. Warren,	James S Prestidge
R. T. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Saml Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. E. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm J. Behan,
	R. F. Kohlsman.

APPORT SUR L'ETAT —DU—

STATE NATIONAL BANK,

A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptés	$1,169,406 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,631 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve	111,145 12
Dû par d'autres banques nationales	21,355 59
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	79,073 95
Propriétés foncières, mobilier et installations	146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées	19,642
Primes payées	65,600
Echanges pour le Clearing House	$162,422 29
Billets d'autres banques nationales	3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,300 06
Espèces	32,232 36
Billet legal tender	153,466 00— 352,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation	25,000 00
Total	$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé	$850,000 00
Surplus	38,590 86
D'autres profits non partagés	35,890 62
Billets de banque nationale non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	9,589 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$962,702 86
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 00
Chèques certifiés	32,013 01
Chèques de caissier non payés	100 00
	996,815 87
Dû à d'autres banques nationales	59,438 23
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	81,430 47
Total	$2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la sus dite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:

ALF. MOULTON, W. T. BLAKEMORE, SAM'L FRIEDLANDER. } Directeurs.

11oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		5,345 38
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,499 95	
Escompte de billets payés avant l'échéance	347 71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,281 48	
	$7,034 14	
Bénéfice net	112 94	
	$7,137 08	$7,137 08

L'actif de la Société est comme suit:

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$84,905 77½	
Propriétés foncières	9,450 22	
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,661 41	
Currency des Etats-Unis	144 26¾	1,810 67¾
Effets à recevoir	7,160 15	
Divers débiteurs	590 77	
Installations	1,000 00	
Intérêt courant	255 38	
		105,173
Actions payées en plein	79,150 00	
Actions payées en partie	3,792 55	
Scrip	4,830 00	
Dividende No 1 non-réclamé	127 20	
Effets à payer	400 00	
Divers créanciers	405 70	
Surplus de l'actif	16,470 22	105,172 67

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.

A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D, 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire public.

22 oct—1m

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,976
Pertes, dépenses, taxes	$196,888 73	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 54	
		256,515 28
Bénéfice net		$78,861 77
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 0
En caisse et primes en voie de recouvrement		126,775 71
		$536,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 41 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES L. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
R. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1872, y compris les Risques non terminés de 1872		$153,823
Primes sur les Risques de feu	$120,490 18	
Primes sur les Risques de rivières	22,311	
Primes sur les Risques de mer	28,721 18	
Moins les primes rendues	3,727	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,227	34,416
Primes nette pour l'année 1873		$148,808 14
Déficit pour l'année 1873		38,346 83
		$186,854
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$83,957	
Sur les Risques des rivières	10,	
Sur les Risques de mer	25,725 43	
Réassurances		
Taxes		
Réfaction au lieu de scrip, dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	15,864 41	
	25,727 39	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,309	
	$54,905 25	
Moins, escompte et intérêts	25,812 42	29,277
		$156,854
Pertes non réglées		30,000
		$186,854

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,408 84
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	
Effets à recevoir sur Primes	$27,273
Effets à recevoir en voie de recouvrement	81,063 91
Propriété foncière	50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	228,546
Actions de Banques	44,300 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 00
Actions du Harbor Protection Company	985
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	2,300
Bons I. O. des O. F. Hall Association	5,00
Actions de Compagnies d'assurance	2,00
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	5,
Compte suspendu de Bons et d'Actions	135,158

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

17 janv—

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NILE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.		
Primes d'incendie		$90,384 55
Primes sur les rivières		12,066 56
Primes maritimes		9,042 32
		112,493 35
Moins, primes remboursées		2,425 60
		$110,067 73
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,159 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,589 81	
Loyer	2,500 00	
Taxes	2,350 35	
Réfaction (rebate)	10,277 96	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,437 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 35
		16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,739 57
Prêts garantis par hypothèque	$21,006 13
Effets à recevoir pour primes	12,460 96
Actions, bons et autres obligations	142,596 83
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	16,100 69
En caisse	27,082 84
	$243,434 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans. Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

9 mai—10t.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER RADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$130,128 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$51,647	
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc		
		124,981
		$33,114
Total de l'Actif		$204,813

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz,	Louis Schneider
A. Eime Rader, Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
H. A. Baumgartner, Th. Lilienthal,	R. Sieg,
Isaac Scherck, E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
J. H. Schwarz, H. Eicke,	S. I Nadtz,
Louis Schwarz, Chas. Engsfeld,	H. J. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve,	F. Roder,
E. Wildermann	

ASSURANCES.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE

Au No. 132 de la rue du Canal.

Le 12 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.		
Primes d'incendies		$12,841
Primes de rivières		1,112 6
Total des primes		$13,516 18
En moins primes non expirées		35,576 79
Montant net des primes		$17,932 39
A déduire—		
Pertes par les incendies—payées	$ 226 83	
Dépenses générales, moins profits, pour les intérêts	12,164 92	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 69

L'Actif de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $306,450	$151,112 48
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	5,000 00
Effets à recevoir	2,236 86
... surdem, d ... 8 pour cent d'intérêt	18,350
Intérêt	20,412 44
Primes en voie de recouvrement	17,430 86
Effets à recevoir pour primes	800 06
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,413 78
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	2,046 75
Capital souscrit, en voie de règlement	2,411 10
	$386,962

PASSIF.

Capital, 1,162 2-3 actions, de $100, assurées à $... l'action	$411,750
Montant réservé pour garantir surmontant pour les risques non expirés, formé ... pour cent des primes non expirées	17,928
Primes non expirées, moins 50 pour cent ...	17,985
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 69
Salaires non payés	269 11
	$355,942 58

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé sous serment, pardevant moi, ce ... 1873.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,715 45
Dû par des agents de réserve, approuvés	98,131 96
Dû par d'autres banques nationales	23,096 58
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations	132,718 10
Dépenses courantes et taxes payées	28,563 69
Primes payées	65,4 00
Echanges pour le Clearing House	$121,518 22
Billets d'autres banques nationales	25,402 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,671 79
Espèces	77,379 17
Billets Legal Tender	486,823 00
	$705,698
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat à pour cent)	4,000 00
Total	$2,996,545 96

PASSIF.

Capital payé	$850,000 0
Surplus	38,590 84
Autres profits non partagés	87,474
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	4,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôt	7,000 00
Chèques certifiés	12,550 56
Chèques de caissier, non payés	100 00
	1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales	79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	91,486 65
	$2,996,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14m jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120 RUE DE LA COMMUNE 120

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875		
Feu	$60,583 60	
Mer	13,839 20	
Rivières	20,151 8	13
Plus primes non expirées le 31 mars 1874		15,745 00
		149
Moins primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		
Pertes par le feu	$9,619	
Pertes par les rivières	33,541	$43,161 19
Réfaction (rebate)		25,334 23
Réassurances		5,699 08
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211 50
Casuel		3,170 42
Loyer		6,588 35
Dépenses		15,408 45
		$117,896 28
Moins intérêts primes et pertes		20,192 15 — $97,70
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,984 43
Mobilier	4,932 97
Actions de Harbor Protection	850 00
Bons de la Ville	1,220 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comptes pour les réassurances	14,623 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.

15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés	$ 881,755 2
Prêts sur demande	8,365
Bons des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation	300,000
Primes sur les bonds ci-dessus	3,000
Bons des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation	15,500
Actions et bonds divers	22,263
Dû par des banques et des banquiers	9,165 0
Mobilier et accessoires	
Espèces en argent:	
Bons des E. U. en main	112,000
Comptant en caisse ici	451,629 06
Dû par les banques de New York	204,880 1 — 768,490 86
Total de l'actif	$1,880,441 22

PASSIF.

Capital payé	$ 300,000
Excédant de fonds	37,000
Billets émis	267,100
Dépôts	1,173,304 55
Dû à des banques et à des banquiers	54,180
Profits nets pendant les 6 derniers mois	47,865 62
Moins dépenses et taxes	19,508 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 1½ pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires)	28,356 75
Total du passif	$1,880,4

LOUIS SCHNEIDER, Président.